



Communiqué de presse

27/09/2017

EXTENSION DE LA TAXE VIDÉO : UNE AVANCÉE POUR LA DIVERSITÉ CULTURELLE

La Coalition française pour la diversité culturelle se félicite de la publication du décret étendant la « taxe vidéo » à toutes les plateformes numériques, sans exception.

L'extension de cette taxe, votée par le Parlement et validée par la Commission européenne, est une excellente nouvelle pour le soutien à la création.

Les recettes issues de l'extension de cette taxe de 2% seront affectées au Centre national de la cinématographie et de l'image animée (CNC) et permettront de financer la création audiovisuelle, cinématographique et numérique.

Cette avancée met fin à une situation de concurrence déloyale et inéquitable entre les services et des plateformes numériques proposant des œuvres audiovisuelles et cinématographiques. Gratuits ou payants, situés en France ou non, numériques ou physiques, à l'acte ou par abonnement, tous les services participeront désormais des mécanismes vertueux de financement de la création.

L'adoption de ce décret vient renforcer la politique française de soutien à la diversité culturelle et constitue une fondation solide pour la construction en Europe d'une politique culturelle qui intègre les acteurs du numérique.

Contact presse France:

Agnès Mazet – 01 40 23 45 11 – agnes.mazet@sacd.fr

Contact presse International :

Guillaume Prieur - +33 (0)1 40 23 47 25 – guillaume.prieur@sacd.fr - www.coalitionfrancaise.org